

PRODWARE

Société Anonyme au capital de 5 330 364 euros

**45 Quai de Seine
75019 PARIS**

RCS PARIS B 352 335 962

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

EXCELIA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
21 rue de Crimée
75019 PARIS

Christian TOURNOIS

Commissariat aux comptes
133 Avenue Félix Faure
75015 PARIS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

PRODWARE – Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- CONVENTION RELATIVE A LA CESSION DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR DES ADMINISTRATEURS DANS LA SOCIETE CAP LEASE A LA SOCIETE PRODWARE (C.A. DU 20 DECEMBRE 2016)

Administrateurs concernés : Messieurs Philippe Bouaziz, Alain Conrard et Stéphane Conrard.

Nature et Objet : Cession de leur participation respective de 10 % chacun par Messieurs Philippe Bouaziz, Alain Conrard et Stéphane Conrard dans la SARL CAP LEASE, filiale à 50 % de PRODWARE SA depuis 2010, à cette dernière.

Intérêt pour la société : Les dirigeants de PRODWARE ont accompagné les débuts de la société CAP LEASE, dont l'objet social est de proposer une solution de financement aux clients de PRODWARE. CAP LEASE étant dorénavant autonome avec une progression raisonnable mais régulière, il est apparu équitable et souhaitable qu'elle devienne une filiale à part entière de PRODWARE.

Modalités : La transaction, qui s'est conclue le 10 janvier 2017, porte sur un montant de 234 000 euros pour l'ensemble des mandataires concernés, soit 78 000 euros chacun.

II –CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R 225-31 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

■ CONVENTION RELATIVE A UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI SYSTAR

(C.A. DU 1ER JUIN 2006)

Administrateurs concernés : Messieurs Alain Conrard, François Richard, Philippe Bouaziz et Stéphane Conrard.

Nature et Objet : Signature d'un bail commercial avec la SCI SYSTAR détenue par la SCI EDEN dont sont associés, entre autres, Messieurs Alain Conrard et François Richard, ainsi que Madame Corinne Hayat épouse de Monsieur Philippe Bouaziz, et Madame Delphine Conrard épouse de Monsieur Stéphane Conrard, portant sur la location de locaux à usage commerciaux, rue Jacques Cartier à Aytré.

Intérêt pour la société : cette convention permet à la société de jouir d'un local commercial pour l'agence PRODWARE située près de La Rochelle, rue Jacques Cartier à Aytré. Cette convention est caduque depuis le 31 mai 2016, date à laquelle l'agence PRODWARE de la Rochelle a changé de site.

Modalités 2016 :

- Loyers et indemnité de résiliation : 75 422 euros hors taxes
- Charges locatives : 1 650 euros
- Taxe foncière : 5 431 euros

■ CONVENTION RELATIVE A UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI B&B

(C.A. DU 3 JANVIER 2012)

Administrateur concerné : Monsieur Philippe Bouaziz

Nature et Objet : Signature d'un bail commercial avec la SCI B&B détenue à 100% par Monsieur Philippe Bouaziz et son épouse, portant sur la location d'un appartement situé à Paris 17^{ème}, 6-8 rue Meissonnier, angle 77 rue Jouffroy d'Abbans.

Intérêt pour la société : cette convention permet à la société de jouir d'un appartement où les collaborateurs étrangers de PRODWARE peuvent séjourner lors de leurs déplacements professionnels au siège social parisien.

Modalités 2016 :

- Loyers : 33 000 euros
- Charges locatives : 1 800 euros
- Taxe d'habitation : 2 642 euros

Paris, le 24 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

EXCELIA AUDIT
Karène Zagoury



CHRISTIAN TOURNOIS

